

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 620f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

620
26.9.2007

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Communiqué du Greffier

Le président appelle à un renforcement du dialogue avec les juridictions nationales

En visite officielle à Belgrade, le président de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Jean-Paul Costa, a souligné la nécessité pour les juridictions nationales de veiller au respect des droits garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme tels qu'interprétés par la jurisprudence de la Cour. Il a rappelé l'importance du renforcement du dialogue entre les juridictions nationales et la Cour européenne.

« Le juge national a le droit et le devoir d'assurer la primauté de la Convention » a déclaré le Président de la Cour lors de la conférence sur "Le rôle des Cours Suprêmes dans la mise en œuvre de la Convention européenne des Droits de l'Homme au niveau interne" organisée, dans le cadre de la présidence Serbe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, par la Cour suprême de Serbie et la Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe.

M. Costa, accompagné d'une délégation de la Cour composée de M. Dragoljub Popović, juge élu au titre de la Serbie, et de M^{me} Sally Dollé, greffière de Section, s'est rendu en visite officielle à Belgrade du 20 au 22 septembre 2007. Il a été reçu par le président de la République de Serbie, M. Boris Tadić, et le Premier Ministre, M. Vojislav Koštunica ainsi que le vice-Premier Ministre chargé de l'intégration européenne, M. Božidar Djelić. Le président de la Cour a également rencontré la présidente de la Cour Suprême de Serbie, M^{me} Vida Petrović Škero, ainsi que le Ministre de la Justice M. Dušan Petrović et le Président du Parlement, M. Oliver Dulić. Toutes ces hautes personnalités ont exprimé au Président de la Cour leur estime pour cette juridiction, qui jouit en Serbie d'un grand prestige, et pour sa jurisprudence, dont les autorités serbes souhaitent s'inspirer, notamment quant aux règles du procès équitable.

Des informations complémentaires au sujet de la Cour peuvent être obtenues sur son site Internet (<http://www.echr.coe.int>).

Contacts pour la presse

Emma Hellyer (téléphone : 00 33 (0)3 90 21 42 15)

Stéphanie Klein (téléphone : 00 33 (0)3 88 41 21 54)

Tracey Turner-Tretz (téléphone : 00 33 (0)3 88 41 35 30)

Paramy Chanthalangsy (téléphone : 00 33 (0)3 90 21 54 91)

La Cour européenne des Droits de l'Homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.